



### A retenir

**Œil de paon** : risque de dissémination et de contamination par le champignon en cas de pluie.

**Pyrale du Jasmin** : période à risque, surveiller les jeunes plantations.

### SOMMAIRE

A retenir

Stade  
phénologique

Maladie /

ravageur

Prévision météo

Liens utiles

**ANIMATEUR FILIERE** : CA 2B  
**Structures partenaires** : CA  
2A, AREFLEC, Civam Bio,  
exploitants observateurs

**Directeur de publication** :  
Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>  
**Crédit photo** : CA2B



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office National  
de l'Eau et des Milieux  
Aquatiques, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués  
au financement du plan  
ÉCOPHYTO

### • Stade phénologique

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

On est au stade B "Réveil végétatif" : le bourgeon terminal et les yeux axillaires amorcent un début d'allongement (*un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition*).

*Ci-contre : Stades repères de l'olivier d'après M M. : P. COLBRANT – P. FABRE*



### • Œil de Paon – *Fusicladium oleagineum* (= *Spilocaea oleaginum*)

Le champignon se développe avec des températures comprises **entre 11 et 20°C**. **En deçà de 11°C et au-delà de 25°C**, le développement de la maladie est ralenti. Il se manifeste sur la face supérieure des feuilles âgées par des tâches circulaires mesurant de 2 à 10 mm de diamètre et dont la couleur varie du brun-noirâtre au jaune orangé. Les contaminations par le champignon se produisent lors de pluies. Le temps nécessaire à l'apparition de la tache après la contamination varie avec la température.

**Seuil de nuisibilité** : + de 15 % de feuilles malades. Le seuil de tolérance est à 10 % de feuilles présentant les symptômes.

**Évaluation du risque** : élevé en cas de pluies et si le nombre de feuilles malades est supérieur à 10-15% à variable selon les parcelles et la sensibilité variétale. Le printemps représente un fort risque de contamination, de début mars à fin juin.

### Mesures prophylactiques

Parmi les principaux moyens cultureux préventifs, il est conseillé de :

- éviter de planter dans les bas-fonds humides, maintenir un bon écartement entre les arbres ;
- employer les variétés qui se montrent plus résistantes à la maladie ;
- aérer les arbres par une taille adéquate ;
- améliorer la résistance des oliviers par une fertilisation équilibrée ;
- éviter d'employer les engrais azotés qui tendent à rendre les tissus plus minces et moins résistants à la maladie ;
- éviter les carences potassiques qui favorisent le développement de la maladie ;
- dans les parcelles affectées, éliminer si possible les feuilles chutées par leur ramassage et leur incinération.



- **Pyrale du jasmin – *Margaronia unionalis***










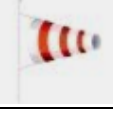
Des dégâts sont observés sur jeunes plantations : ils sont causés par la chenille qui dévore les pousses terminales des rameaux et les jeunes feuilles (cf photo ci-contre). L'olivier prend alors un aspect buissonnant, sa période juvénile est prolongée, retardant ainsi son entrée en production. Plusieurs générations par an se succèdent depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne.



**Evaluation du risque** : moyen ; surveiller uniquement sur jeunes arbres.

## PREVISION METEO (Source Météo France)

Le retour de la pluie annoncé pour jeudi augmente les risques de contamination par l'Œil de paon ; toutefois, son développement pourrait être limité par un vent soufflant localement fort.

|                            | Mardi 2 avril   | Mercredi 3 avril  | Jeudi 4 avril   | Vendredi 5 avril   | Samedi 6 avril | Dimanche 7 avril  | Lundi 8 avril | Mardi 9 avril  | Mercredi 10 avril |
|----------------------------|---|---|---|--|----------------|---|---------------|--|-------------------|
| Haute Corse / Corse du Sud |   |   |   |  |                |   |               |  |                   |
|                            |  |  |  |  |                |  |               |  |                   |
|                            | Amélioration progressive l'après-midi   | Vent fort sur le Nebbiu et l'extrême sud  | vent modéré en soirée   | Nombreux passages pluvieux ; températures de saison                                |                | Baisse des températures accentuées par un vent de Nord assez fort                     |               |  |                   |

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : [http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. [http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.